



## Conclusions de la onzième Réunion régionale africaine

### L'Agenda du travail décent en Afrique 2007-2015

1. Les ministres et représentants des gouvernements ainsi que les dirigeants des organisations d'employeurs et de travailleurs participant à la onzième Réunion régionale africaine de l'OIT remercient le gouvernement de l'Ethiopie d'avoir accueilli cette manifestation. L'hospitalité et le sens de l'organisation dont il a fait preuve ont beaucoup contribué à la réussite de cette réunion.
2. La réunion régionale a eu l'honneur d'accueillir S.E. M. Meles Selawi, Premier ministre de la République fédérale démocratique d'Ethiopie, S.E. M. Blaise Compaoré, Président du Burkina Faso, S.E. M. Jakaya Mrisho Kikwete, Président de la République-Unie de Tanzanie, M. Abdoulie Janneh, secrétaire exécutif de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, et M<sup>me</sup> Gertrude Mongella, présidente du Parlement panafricain. En outre, M. Derviş, administrateur du PNUD, a prononcé un discours programme devant la réunion. M. Jose Vierra da Silva, ministre du Travail et de la Solidarité du Portugal, et M<sup>me</sup> Nicole Ameline, ambassadrice en mission chargée des questions sociales et de la parité dans les relations internationales, France, ont également participé à la réunion. Les interventions des hautes personnalités présentes ont apporté une importante contribution de fond aux débats de la réunion régionale.
3. Les délégués expriment leur satisfaction devant les rapports présentés par le Directeur général à la réunion, à savoir *L'Agenda du travail décent en Afrique 2007-2015* et *Les activités de l'OIT en Afrique 2004-2006*. Ils se félicitent également des rapports préparés pour la réunion sur les tendances en matière d'emploi en Afrique et *Success Africa – le travail décent – partenariat pour une vie meilleure* (tome II).
4. En adoptant ces conclusions, *L'Agenda du travail décent en Afrique 2007-2015*, la réunion régionale engage les mandants tripartites nationaux de l'OIT et le Bureau face à une série d'objectifs ambitieux concernant le développement de programmes par pays de promotion du travail décent intégrés et pour une collaboration accrue avec les institutions partenaires afin d'accélérer les progrès vers les objectifs internationaux de développement convenus, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement.
5. *L'Agenda du travail décent en Afrique 2007-2015* constitue également une consolidation des mesures entreprises par l'OIT et ses mandants pour donner suite aux conclusions du Sommet de Ouagadougou de 2004 qui a adopté une déclaration, un plan d'action et un mécanisme de suivi relatif à l'emploi et à la lutte contre la pauvreté en Afrique. Le Sommet de Ouagadougou a constitué une étape majeure dans la mise au point d'actions à l'échelle du continent destinées à donner suite à la décision prioritaire de faire de la

---

création d'emplois pour la lutte contre la pauvreté un objectif explicite au cœur des politiques économiques et sociales aux niveaux national, régional et continental.

## **Intégrer le travail décent dans les stratégies nationales, régionales et internationales de développement**

6. Les économies africaines progressent à un rythme élevé puisque, dans de nombreux pays, le PIB progresse à un taux annuel supérieur à 5 pour cent alors que, dans peu de pays, la progression est inférieure à 2 pour cent. Ces résultats devraient être encore améliorés. Parallèlement, la croissance actuelle ne crée pas suffisamment de possibilités de travail décent. Le redressement du continent s'appuie, de manière trop étroite, sur le prix élevé d'un certain nombre d'exportations de produits de base, et une grande partie des travailleuses et des travailleurs n'en profitent pas. Les niveaux de pauvreté extrême restent élevés, avec 37 pour cent de la population en 2006, soit un recul de 1 pour cent seulement par rapport aux chiffres d'il y a dix ans et une augmentation de 55 millions de personnes en chiffres absolus. Le chômage déclaré est de 10 pour cent; 46 pour cent de la population en âge de travailler vivent dans une famille qui survit avec moins d'un dollar par jour, et plus de 80 pour cent de la main-d'œuvre sont employés dans l'agriculture de subsistance et dans l'important secteur informel. L'Afrique devra créer 11 millions d'emplois par an jusqu'en 2015 simplement pour atteindre un niveau de chômage qui corresponde à la moyenne mondiale de 6 pour cent. L'Afrique doit rendre la croissance plus favorable à l'emploi et plus favorable aux pauvres pour atteindre l'objectif de réduction de moitié de la pauvreté extrême d'ici à 2015.
7. La réunion souligne que l'objectif de création de travail décent devrait occuper une place importante dans les politiques macroéconomiques nationales ainsi que dans les cadres politiques régionaux et internationaux, comme le NEPAD, le cadre de dépenses à moyen terme et les stratégies de réduction de la pauvreté de la Banque mondiale, ainsi que la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance du FMI et les programmes contrôlés par le personnel. Ces instruments de politique macroéconomique doivent permettre la croissance de l'emploi et l'amélioration de la qualité de l'emploi, notamment par la fixation de niveaux de salaire minimum appropriés. Si la croissance s'appuie sur une large base, grâce à l'emploi productif et au travail décent, elle génère un cycle de demandes pour une croissance future, basée à la fois sur un pouvoir d'achat intérieur solide et sur une demande extérieure d'exportations. Pour parvenir à un équilibre dans les politiques macroéconomiques, il faut renforcer les efforts de cohérence des actions.
8. Un certain nombre de délégués s'inquiètent des répercussions des négociations commerciales concernant l'accès aux marchés des produits non agricoles pour les industries manufacturières fragiles de l'Afrique, notamment dans les secteurs textiles et des vêtements frappés par l'élimination progressive des contingents de l'Accord multifibres. Un ensemble d'interventions peu satisfaisantes et une succession de mesures de libéralisation des importations dans certains pays ont virtuellement supprimé des secteurs qui fournissaient un emploi durable, des revenus et de la croissance, sans proposer d'autres possibilités d'emplois. En outre, le maintien de barrières de protection élevée autour des marchés agricoles des pays industrialisés, y compris des droits de douane importants sur les produits transformés, bloque le développement de secteurs dans lesquels l'Afrique dispose d'un avantage comparatif. Il est indispensable d'adopter une approche beaucoup plus intégrée des politiques de l'emploi qui préparent des secteurs protégés à la concurrence mondiale et encouragent l'investissement dans l'infrastructure nécessaire pour appuyer de nouveaux secteurs d'exportation. Le succès des stratégies visant à promouvoir les exportations et à attirer les investissements ne se mesure pas seulement au volume qu'exporte un pays, mais également à la composition de ses exportations et à la manière dont ces secteurs d'exportation sont intégrés à l'économie locale.

- 
9. L'Afrique doit améliorer, de manière considérable et urgente, l'infrastructure physique nécessaire au développement. Les progrès réalisés vers un accès universel à des besoins fondamentaux comme l'alimentation, le logement, l'eau, la santé, l'éducation et l'assainissement débouchent sur une augmentation régulière de la productivité du travail et créent des possibilités d'emplois dans la construction, le secteur énergétique et les secteurs apparentés. Tout en réaffirmant l'engagement en faveur des services publics de qualité, si les choix sont plus larges, ils ne devraient pas être dictés par des institutions internationales mais s'appuyer sur une évaluation objective de la meilleure manière de parvenir efficacement et équitablement à un accès universel. Pour augmenter l'effet d'une augmentation des échanges sur la réduction de la pauvreté, il faut que les régions agricoles éloignées aient accès à de meilleurs moyens de communication et que leurs produits puissent parvenir aux marchés d'exportation grâce à une amélioration des systèmes routier, ferroviaire, aéroportuaire et portuaire, et à de meilleurs réseaux de télécommunications. Le développement des infrastructures se prête lui-même à des techniques à plus forte intensité d'emploi offrant des possibilités de création d'emplois au niveau local qui constitueront une forme de plancher social pour les familles à faibles revenus. Pour garantir des liens solides entre les projets d'infrastructures et les économies locales, il faut un investissement égal dans de meilleures infrastructures sociales comme l'appui aux micro, petites et moyennes entreprises rurales ainsi qu'aux coopératives. L'Afrique doit tirer pleinement parti des initiatives d'aide pour le commerce pour promouvoir l'emploi dans ces investissements.
10. Le rôle de l'OIT à l'appui de ses mandants est essentiel pour mettre l'Afrique sur la voie d'un développement qui augmente massivement les possibilités d'emplois décents pour les femmes et les hommes de ce continent. La réunion régionale appuie le mécanisme de programmes par pays de promotion du travail décent (PPTD) de l'OIT pour le développement et la mise en œuvre de stratégies nationales intégrées de réduction de la pauvreté et de développement durable. Elle se félicite en outre du portefeuille de mesures présenté dans *L'Agenda du travail décent en Afrique 2007-2015* comme compilation des approches et des outils nécessaires pour élaborer des PPTD. Les PPTD doivent être mis au point avec la pleine participation des mandants de l'OIT. Ils constituent la contribution spécifique de l'OIT aux partenariats multilatéraux destinés à réaliser les objectifs internationaux de développement convenus, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement, ainsi qu'aux stratégies nationales de croissance et de réduction de la pauvreté et au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD).
11. La réunion régionale lance donc un appel à l'OIT pour qu'elle collabore avec ses mandants afin d'encourager tous les Etats Membres en Afrique à se doter de programmes par pays de promotion du travail décent d'ici la fin de l'année 2009. Elle demande également aux mandants de l'OIT de contribuer activement à l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des programmes ainsi qu'à la mobilisation des ressources nécessaires. Elle demande à l'OIT de poursuivre son étroite collaboration avec les agences partenaires des Nations Unies et du système multinational pour intégrer l'approche du travail décent dans les politiques et programmes axés sur la réalisation des OMD en utilisant pleinement l'outil destiné à intégrer l'emploi et le travail décent, récemment adopté par le Conseil des chefs de secrétariat. La réunion régionale adopte l'objectif suivant:

*Trois quarts des Etats Membres ont pleinement intégré, dans leurs stratégies de développement pour la réduction de la pauvreté, une évaluation des incidences sur la création et le maintien d'emplois décents et se sont fixé des cibles à atteindre en vue de créer des emplois décents en nombre suffisant pour absorber les nouveaux arrivants sur le marché du travail et réduire de moitié le nombre de travailleurs pauvres.*

---

## Investir dans les entreprises et les possibilités de travail décent en Afrique

12. L'investissement et l'emploi en Afrique sont entravés par le coût élevé et les problèmes d'obtention du crédit, les difficultés à garantir des droits de propriété et à faire appliquer des contrats, les déficiences énergétiques, les faiblesses de l'infrastructure en matière de transport et de communication, la lenteur des formalités d'enregistrement des entreprises, l'absence de transparence dans les processus réglementaires et le manque de formation et de qualification de la main-d'œuvre. De nombreux pays ont consenti des efforts considérables pour mettre en place les conditions d'une croissance plus élevée, en termes d'environnement financier mieux réglementé, de réformes destinées à attirer les investissements et l'aide au développement et d'amélioration de l'environnement concurrentiel pour élever la productivité et instaurer des conditions de travail décentes. Néanmoins, la majorité des entreprises africaines, dont beaucoup sont gérées par des femmes, reste enfermée dans l'économie informelle avec, pour les propriétaires et les travailleurs, des revenus à peine supérieurs au niveau de survie et l'impossibilité d'exercer leurs droits en matière de droits de propriété et de contrat, prévus par la législation du travail et la législation commerciale. L'Afrique a besoin d'une stratégie pour le développement d'entreprises durable et le travail décent. Cette stratégie devrait prévoir la création d'un environnement propice, des mesures pour améliorer le climat des investissements, la stabilité macroéconomique, le respect des droits des travailleurs et la bonne gouvernance. L'attention devrait porter plus particulièrement sur des politiques qui encouragent les micro, petites et moyennes entreprises et la participation et l'entrepreneuriat féminins. La réunion a exprimé son soutien pour le rôle important que les micro, petites et moyennes entreprises peuvent jouer dans la création d'emplois et l'amélioration des conditions de travail.
13. Les entreprises multinationales investissant en Afrique doivent respecter les dispositions de la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale et instaurer des liens avec les chaînes logistiques pour fournir un travail décent. Notre objectif est le suivant:

*Trois quarts des pays d'Afrique adoptent des stratégies intégrées pour le développement d'entreprises durables et la création d'emplois décents qui accordent une attention particulière aux femmes chefs d'entreprise. Ces stratégies doivent inclure parmi les cibles visées l'enregistrement d'au moins la moitié des entreprises opérant actuellement dans le secteur informel.*

### Le travail décent pour la jeunesse africaine

14. L'Afrique a la plus jeune population au monde, et ses jeunes, hommes et femmes, représentent le meilleur espoir du continent pour s'engager sur la voie d'un développement durable. Toutefois, le nombre d'arrivants sur le marché du travail âgés de 15 à 24 ans dépasse de loin le nombre d'emplois qui leur sont offerts, avec un chômage des jeunes de 20 pour cent, soit le double du chômage moyen. Cette jeune main-d'œuvre est pénalisée par le manque de formation, de qualifications, de possibilités d'emplois et d'expérience. De ce fait, la région perd un potentiel considérable. Ce niveau de chômage élevé fait que les jeunes sont plus facilement entraînés dans la délinquance et les conflits et il est socialement déstabilisant. Garantir que les jeunes prennent le bon départ dans leur vie professionnelle et leur donner la possibilité d'acquérir une expérience est la première priorité pour les PPTD de la région. Notre objectif est le suivant:

*L'adoption par les trois quarts des pays africains de politiques et de programmes nationaux visant à répondre à l'augmentation importante et rapide du nombre de jeunes à la recherche d'un emploi et à faire en sorte qu'il existe suffisamment de possibilités*

---

*d'emplois décents pour réduire le nombre de jeunes chômeurs et de jeunes travailleurs pauvres. Les politiques et programmes adoptés devraient se traduire par une réduction significative du taux de chômage des jeunes en Afrique, qui est actuellement proche de 20 pour cent.*

## **Comblent le fossé des compétences**

15. La réunion souligne à nouveau l'importance de la formation professionnelle, de l'éducation et du développement des compétences dans la création d'emplois, l'augmentation de la productivité et de la compétitivité et l'amélioration des salaires et des revenus. Outre un déficit de travail décent d'une ampleur considérable, le continent souffre d'un manque de travailleurs qualifiés qui retarde la croissance et le développement. Tel est particulièrement le cas pour les nouvelles technologies de l'information et de la communication, secteur dans lequel il faut un effort majeur pour combler le fossé numérique au sein des pays et entre l'Afrique et d'autres continents. Dans certains cas, des investisseurs étrangers se sont sentis obligés de faire venir des travailleurs expatriés pour mettre en œuvre les projets. Cette situation montre la nécessité d'augmenter l'offre de travailleurs africains qualifiés et d'inclure l'investissement en matière de formation dans les projets d'investissement et d'aide au développement. En conséquence, la réunion convient de l'objectif suivant:

*Trois quarts des Etats Membres d'Afrique soumettent à un examen critique et appliquent, avec la participation des partenaires sociaux, les politiques et les stratégies nationales en matière d'éducation et de formation pour tous afin de faciliter leur intégration ou réintégration sur le marché du travail, et mettent en place des mécanismes pour leur mise en œuvre aux niveaux national, régional, local et sectoriel ainsi qu'au niveau de l'entreprise. Ces stratégies devraient inclure des cibles annuelles concernant la fourniture d'une éducation primaire universelle gratuite et les possibilités de formation ou de réadaptation offertes aux travailleurs pauvres, notamment les jeunes et les femmes, pour faire en sorte que la moitié de la main-d'œuvre de l'Afrique ait acquis de nouvelles compétences ou amélioré son niveau de qualification d'ici à 2015.*

## **L'insertion sociale par la création d'emplois pour la prévention des conflits et la reconstruction**

16. La réunion prend note du fait que l'Afrique a fait des progrès considérables en limitant et en stoppant les conflits qui ont retardé le développement mais craint que, dans de nombreux pays, la pauvreté largement répandue et l'exclusion sociale ne jettent les bases de futurs conflits potentiels. La réunion se dit convaincue que la croissance et sa répartition équitable par le travail décent au niveau local aident à prévenir les conflits. Les institutions sociales, notamment les organisations d'employeurs et de travailleurs puissantes et représentatives, contribuent à favoriser l'insertion sociale, à offrir des emplois en plus grand nombre et de meilleure qualité et participent au processus de dialogue qui est essentiel à la prévention des conflits. En outre, dans les sociétés sortant d'un conflit, il faut mettre l'accent sur les investissements dans les infrastructures sociales comme dans les infrastructures physiques. Le tripartisme est un moyen d'associer ces deux buts. Notre objectif est le suivant:

*Tous les programmes de reconstruction et de relance sont examinés avec les mandants et incorporent des approches axées sur le développement de l'économie locale et les investissements à forte intensité de main-d'œuvre, et une attention particulière est accordée à la mise en place d'institutions efficaces et responsables pour le monde du travail et pour la gouvernance économique et sociale en général.*

---

## **Investir dans un système de sécurité sociale de base pour la réduction de la pauvreté**

17. La protection sociale pour les personnes vulnérables et dans le besoin est au cœur de la réduction de la pauvreté. Toutefois, seul 10 pour cent environ de la main-d'œuvre africaine, principalement dans l'économie formelle, sont couverts par des régimes de sécurité sociale officiels, essentiellement des pensions de vieillesse. Elargir la protection sociale est un investissement extrêmement rentable en termes de réduction de la pauvreté et d'augmentation du potentiel productif de l'économie. La réunion note que les recherches menées par l'OIT dans un certain nombre de pays africains montrent qu'en universalisant les pensions de vieillesse et les prestations pour les enfants scolarisés et pour les orphelins on pourrait réduire la pauvreté de 40 pour cent avec un transfert financier qui ne représenterait que 3,5 pour cent du PIB. La réunion convient donc de l'objectif suivant:

*Tous les pays d'Afrique adoptent des stratégies nationales cohérentes en matière de sécurité sociale, notamment en vue de la création ou de l'extension d'un système de sécurité sociale de base donnant accès aux soins de santé essentiels, à la protection de la maternité, à des allocations pour les enfants d'âge scolaire, à la protection contre les handicaps et à une pension minimale.*

## **S'attaquer à la crise du VIH/SIDA par une action sur le lieu de travail**

18. Près de 6 pour cent de la population africaine âgée de 15 à 49 ans vivent avec le VIH/SIDA. Seize millions de travailleurs et deux millions d'enfants vivent avec le VIH/SIDA. Le bilan annuel se chiffre à 2,4 millions de décès. L'épidémie a diminué la main-d'œuvre de la région de 0,5 pour cent et la croissance de 0,7 pour cent entre 1992 et 2004. Les antirétroviraux augmentent la vie professionnelle de dix ans en moyenne, mais leur disponibilité reste très insuffisante et doit être améliorée de manière urgente. L'OIT et ses mandants en Afrique ont mis l'accent sur la promotion de l'utilisation du *Recueil de directives pratiques du BIT sur le VIH/SIDA et le monde du travail*. Il s'est avéré un élément important de l'action en faveur d'une plus grande sensibilisation aux moyens de prévenir l'épidémie, d'appuyer les personnes touchées par le virus, de prévenir l'opprobre et la discrimination, et d'élargir l'accès au traitement. En outre, le développement de ce travail essentiel devrait figurer en bonne place dans les PPDT du continent.
19. Les gouvernements africains, notamment ceux invités à participer à la prochaine réunion du G8, devraient proposer des stratégies de mobilisation de ressources supplémentaires pour les programmes relatifs au VIH/SIDA en Afrique. Plus particulièrement, des ressources sont nécessaires pour accélérer les recherches sur le vaccin contre le VIH et sur les antirétroviraux afin d'atteindre un grand nombre des personnes infectées par le VIH qui ne suivent pas actuellement de traitement. Notre objectif est le suivant:

*Tous les pays d'Afrique ont des stratégies nationales de lutte contre le VIH/SIDA visant à faire en sorte que le milieu de travail contribue à l'objectif général de garantir un accès universel à la prévention, au traitement, à l'aide et au soutien requis.*

## **Appliquer les normes du travail sur le lieu de travail**

20. Si de nombreux pays africains se sont dotés de lois détaillées en matière de conditions de travail de base, y compris de normes de santé et de sécurité au travail et de salaires minimaux, les systèmes destinés à garantir le respect de ces législations sont faibles. Pour augmenter la productivité et améliorer les conditions de vie et de travail, il est important que les mandants tripartites de l'OIT s'attachent à mettre à jour la teneur et les moyens

---

d'application des lois et des conventions collectives relatives aux conditions minimales de base. Le renforcement des inspections du travail est une question prioritaire. Notre objectif est le suivant:

*Trois quarts des Etats Membres africains élaborent des programmes visant à améliorer les conditions de travail, assortis d'objectifs nationaux précis concernant la réduction des infractions à la législation sur les heures de travail et le salaire minimum, la réduction des accidents du travail et des maladies professionnelles, ainsi que du nombre de journées de travail perdues par travailleur pour cause de maladie et d'accident, et l'augmentation progressive du nombre d'inspecteurs par rapport au nombre de travailleurs.*

## **Le tripartisme comme mécanisme clé de gouvernance pour une croissance axée sur la réduction de la pauvreté**

21. La réunion régionale souligne qu'un tripartisme efficace est un mécanisme de gouvernance qui permet aux marchés du travail de fonctionner de manière efficace et équitable. L'OIT et ses mandants ont la tâche et la responsabilité de mobiliser le potentiel du tripartisme en Afrique comme une force pour promouvoir un développement axé sur la réduction de la pauvreté et l'insertion sociale dans le contexte de marchés mondiaux concurrentiels. En outre, le tripartisme peut rapporter une contribution importante à l'amélioration de l'efficacité et de la responsabilisation des gouvernements. La ratification et l'application de la convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976, constituent un soutien important au développement du tripartisme.
22. Des syndicats et des organisations d'employeurs autonomes et indépendants ainsi que des institutions de dialogue social solides sont les fondements de la gouvernance démocratique. Ils peuvent aussi apporter une contribution importante au succès des communautés économiques régionales. L'implication des organisations d'employeurs et de travailleurs dans l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des PPTD et des cadres nationaux de développement est essentielle à leur succès et pour garantir qu'ils encouragent le travail décent conformément à la résolution sur le tripartisme et le dialogue social, adoptée par la Conférence internationale du Travail en 2002. L'OIT doit accélérer son action de renforcement des capacités avec les organisations d'employeurs et de travailleurs. Les mandants devraient bénéficier davantage des programmes de formation du Centre international de formation de l'OIT à Turin. De même, pour que l'Agenda du travail décent fasse partie des programmes nationaux de développement, les ministères du travail devront aussi jouer un rôle actif dans les politiques macroéconomiques nationales ainsi que dans les stratégies nationales de croissance et de réduction de la pauvreté et d'autres cadres de développement. Il faut pour cela renforcer les institutions d'administration du travail comme les services de l'emploi, les inspections du travail et les organismes chargés de réunir des informations sur le marché du travail. Notre objectif est le suivant:

*Tous les Etats d'Afrique et les communautés économiques régionales établissent ou renforcent les institutions pour le dialogue social tripartite. Les gouvernements utilisent pleinement les mécanismes de dialogue social tripartite nouveaux ou existants pour élaborer et mettre en œuvre les stratégies nationales de développement.*

## **La liberté syndicale: moteur de l'OIT et base de la démocratie**

23. Le tripartisme efficace repose sur la liberté syndicale. Avec un total de 100 ratifications – pour la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, et

---

pour la convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949 –, il ne manque aux Etats Membres africains que six ratifications pour atteindre une ratification universelle à l'échelle du continent. Toutefois, ce résultat honorable doit être suivi d'une application qui, dans la pratique, est entravée par de nombreux obstacles. Les délégués invitent instamment l'OIT à examiner systématiquement les obstacles à la liberté syndicale et à la négociation collective, et à développer, avec les pays, des programmes nationaux qui mettent la pratique en conformité avec les conventions de l'OIT. Notre objectif est donc le suivant:

*Tous les pays de la région adoptent une législation visant à garantir la liberté d'association et le droit de négociation collective au moyen de procédures administratives et judiciaires efficaces et rapides.*

## **Application effective des principes et droits fondamentaux au travail**

24. Les principes et droits fondamentaux au travail fournissent les règles de base et le cadre du développement et ont un impact direct sur les contributions et la participation aux processus politiques et économiques, et donc à l'amélioration de la gouvernance. La Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux et son suivi stipule que «la garantie des principes et droits fondamentaux au travail revêt une importance et une signification particulières en donnant aux intéressés eux-mêmes la possibilité de revendiquer librement et avec des chances égales leur juste participation aux richesses qu'ils ont contribué à créer, ainsi que de réaliser pleinement leur potentiel humain». En Afrique, le rythme de ratification des conventions sur lesquelles s'appuie la Déclaration a été particulièrement impressionnant ces dernières années. Toutefois, le défi consiste à traduire les engagements en mesures de protection et en garanties efficaces, accompagnées d'une véritable application des dispositions pertinentes. Notre objectif est le suivant:

*Parvenir à une ratification universelle à l'échelle du continent, améliorer l'application des conventions ratifiées et assurer un plus grand respect effectif des principes et droits fondamentaux au travail.*

## **Mettre les enfants de l'Afrique à l'école et les soustraire au travail**

25. En Afrique, près de 50 millions d'enfants sont économiquement actifs, soit un quart des enfants âgés de 5 à 14 ans, et ce chiffre est encore en augmentation malgré l'engagement qu'a pris l'Afrique en faveur de l'élimination du travail des enfants, comme en témoigne le taux élevé de ratifications des conventions relatives au travail des enfants. Travailler perturbe l'instruction des enfants ou les en prive et les empêche d'acquérir des connaissances et de développer leur potentiel, dans leur vie d'adulte, pour être compétitifs sur le marché du travail. Le travail des enfants alimente le cercle vicieux qui perpétue la pauvreté de génération en génération. Il entrave lourdement la mise en œuvre des stratégies de réduction de la pauvreté, la création d'emplois et les programmes d'éducation et de formation. La réunion régionale est particulièrement préoccupée par la situation des enfants soumis aux pires formes d'exploitation, notamment les enfants entraînés de force dans des conflits armés et les enfants touchés par le VIH/SIDA. La réunion s'engage à continuer à développer le fort soutien politique et l'action concertée au niveau des gouvernements nationaux et locaux, des organisations d'employeurs et de travailleurs, de la société civile et de la communauté internationale qui sont nécessaires pour éliminer le travail des enfants, à commencer par ses pires formes. Notre objectif est le suivant:



---

*D'ici à 2008, tous les Etats africains auront élaboré des plans d'action nationaux assortis de délais en vue de l'élimination avant 2015 des pires formes de travail des enfants. Ces programmes d'action devraient faire partie intégrante des stratégies nationales de développement afin d'assurer une coordination étroite entre les programmes d'éducation, les mesures de lutte contre le VIH/SIDA et ses conséquences économiques et sociales, et la mise en œuvre de la législation du travail relative à l'âge minimum d'admission à l'emploi. Ces programmes devraient bénéficier de l'appui des PPTD de l'OIT.*

## **Eradiquer les vestiges de l'esclavage**

26. La réunion régionale s'inquiète vivement du fait que, deux cents ans après l'abolition du commerce d'esclaves transatlantique, l'OIT estime que 660 000 personnes sont encore victimes du travail forcé en Afrique subsaharienne, dont 130 000 dans le cadre de la traite d'êtres humains. Cette situation est souvent liée à un effondrement des Etats, mais certains pays doivent encore venir à bout d'un héritage de l'esclavage, avec des rapports faisant état de discrimination et de travail forcé à l'encontre des descendants d'esclaves. La réunion approuve le plan d'action global de l'OIT de lutte contre le travail forcé qui lance un appel en faveur d'une alliance mondiale en vue de l'élimination de toutes les formes de travail forcé d'ici à 2015. Notre objectif est donc le suivant:

*Dans le cadre des PPTD et de leurs programmes pour le développement, tous les pays africains adoptent d'urgence des plans d'action nationaux pour éliminer toutes les formes de travail forcé d'ici à 2015.*

## **Eliminer la discrimination en matière d'emploi: libérer les potentiels de l'Afrique**

27. Toutes les discriminations en matière d'emploi et de profession, quelle que soit leur forme, restreignent la liberté des êtres humains de développer leur potentiel et de choisir et de réaliser leurs aspirations professionnelles et personnelles. Elles contribuent à un sentiment d'humiliation, de frustration et d'impuissance qui affecte profondément l'ensemble de la société. Le gaspillage des talents et des ressources humaines qui en résulte nuit à la productivité, à la compétitivité et à l'économie, creuse les inégalités sociales et économiques, compromet la cohésion et la solidarité sociales et menace la stabilité politique. La réunion régionale souligne que l'élimination de la discrimination au travail est indissociable du concept de travail décent pour tous les hommes et toutes les femmes et constitue un élément indispensable des stratégies de réduction de la pauvreté et de développement économique durable en Afrique.
28. Il convient de mettre un accent particulier sur l'égalité entre les hommes et les femmes. La majorité des femmes africaines travaille, en zone rurale, dans l'économie de subsistance agricole qui fournit la sécurité alimentaire vitale et, en zone urbaine, dans l'économie informelle. L'économie formelle emploie moins de 5 pour cent de femmes. Souvent, les préjugés sociaux poussent à retirer les filles de l'école plus tôt et à les envoyer sur le marché du travail informel en moyenne deux ans avant les garçons, avec un revenu moyen inférieur d'un tiers à la moitié. Surmonter les discriminations dont les femmes font l'objet sur le marché du travail, dans la société en général, et face aux responsabilités familiales, y compris en investissant dans l'éducation et la formation, contribuerait de manière considérable à une croissance axée sur la réduction de la pauvreté. Notre objectif pour 2015 est le suivant:

*Tous les Etats africains se sont dotés d'une législation antidiscrimination et ont adopté des politiques pour promouvoir l'égalité de chances et de traitement dans l'emploi*

---

*et la profession. Ces politiques devraient avoir pour cible une augmentation de 10 pour cent du taux d'activité des femmes sur le marché du travail et une diminution de 25 pour cent des écarts salariaux.*

## **Sortir du piège de l'économie informelle**

**29.** La réunion régionale a identifié la poursuite de la croissance de l'économie informelle en Afrique comme un obstacle majeur à la réduction de la pauvreté. Les femmes sont particulièrement nombreuses dans l'économie informelle, en grande partie du fait de la discrimination qui les empêche de trouver un emploi dans l'économie formelle. Les jeunes gens se retrouvent souvent dans l'économie informelle en raison du peu de possibilités d'emplois dans le secteur structuré. Trop d'hommes et de femmes dans ce secteur ont des revenus incertains qui font que leur niveau de vie est proche du seuil de pauvreté et ils sont contraints de travailler dans des conditions déplorables avec un capital très modeste, des techniques rudimentaires ou peu d'accès à la protection de la loi. Nombre de travailleurs ont du mal à dire s'ils opèrent ou non dans le cadre d'une relation d'emploi et donc s'ils ont des droits au regard de la législation du travail. La recommandation de l'OIT (n° 198) sur la relation de travail, 2006, fournit des orientations précieuses pour des stratégies visant à étendre l'application de la protection sociale afin de satisfaire les travailleurs à l'économie informelle.

**30.** Les opérateurs des micro et petites entreprises éprouvent également de nombreuses difficultés à passer à l'économie formelle et à faire respecter les droits de la propriété et des contrats. Pour les travailleurs comme pour les employeurs, les coopératives constituent un important moyen tant pour le renforcement des activités productives que pour la fourniture de services essentiels. Par ailleurs, les travailleurs de l'économie informelle ont souvent un accès limité, voire aucun accès, aux mécanismes formels tels qu'assurances, pensions et assistance sociale pour faire face aux risques. Ceci est particulièrement important pour les travailleurs touchés par le VIH/SIDA qui ont encore plus besoin d'une source de revenus régulière et fiable pour maintenir une hygiène de vie et payer leurs soins de santé. Les principaux éléments d'une approche intégrée visant à renforcer l'économie informelle sont le renforcement des entreprises, le développement des compétences, l'élargissement de la protection sociale, un meilleur respect de la législation du travail, y compris des dispositions législatives sur la sécurité au travail et l'organisation des travailleurs et des employeurs. Notre objectif est que d'ici à 2015:

*Trois quarts des Etats africains adoptent des stratégies pour formaliser l'économie informelle et protéger les travailleurs de ce secteur. Ces stratégies devraient comprendre des mesures pour accroître le taux d'enregistrement des entreprises du secteur informel, développer les compétences, assurer des conditions de travail meilleures et plus sûres, étendre la couverture sociale et encourager la création d'associations librement choisies de travailleurs et d'employeurs.*

## **Une approche équitable pour les travailleurs migrants**

**31.** Entre 8 et 9 millions d'Africains vivent et travaillent en dehors de leur pays de naissance, principalement en Afrique, mais beaucoup en Europe, dans les Etats du Golfe et sur les autres continents. Si les métiers faiblement ou semi-qualifiés prédominent, on trouve également un nombre non négligeable de travailleurs qualifiés ou exerçant des professions libérales parmi les migrants africains. La fuite des cerveaux qui en résulte est un sérieux sujet de préoccupation. Pour de nombreux pays, la perte de personnel médical qualifié constitue un grave problème. Néanmoins, les migrations de main-d'œuvre sont également une source de revenus grâce aux précieux transferts de fonds envoyés dans les familles restées au pays. L'augmentation de la mobilité des travailleurs migrants devrait devenir un

---

trait caractéristique permanent de l'économie africaine et mondiale. Le traitement différencié accordé aux travailleurs migrants conduit souvent à la discrimination et à l'exclusion sociale. Pour éviter cela, il faut une législation, des politiques et des mesures administratives expresses.

32. La mise en œuvre des principes, directives et modèles de bonnes pratiques du Cadre multilatéral non contraignant relatif aux migrations de main-d'œuvre offre une approche complète sur la manière d'établir des politiques, des structures, des mécanismes et des pratiques nationales, régionales et internationales pour gérer efficacement les migrations de main-d'œuvre en Afrique. La réunion insiste sur le fait que les politiques régionales et internationales doivent se concentrer sur les mesures visant à limiter et à compenser la fuite des cerveaux par le développement des possibilités d'instruction pour les travailleurs migrants, le développement de l'entreprise, les accords entre pays de départ et pays d'accueil, la rationalisation des transferts de fonds et des possibilités d'investissement, et par l'adoption et une mise en œuvre efficace des normes fondamentales de l'OIT régissant les migrations. Ceci exige des activités promotionnelles concertées de la part des mandants tripartites de l'OIT, y compris par des alliances stratégiques avec les organisations pertinentes de la société civile. Notre objectif est le suivant:

*D'ici à 2015, les trois quarts des Etats africains se sont dotés de politiques visant à garantir que les travailleurs migrants ont un statut régulier et reconnu, et qu'ils sont pleinement protégés par la législation du travail du pays hôte, et bénéficient d'un traitement égal et de possibilités égales.*

### **Amélioration des informations permettant d'élaborer de meilleures politiques**

33. Pour soutenir les politiques et programmes relatifs aux marchés du travail, il est indispensable de disposer d'informations adéquates. Or, dans de nombreux pays, celles-ci ne sont ni disponibles ni fiables, ni actualisées. La plupart des pays ont, en fait, besoin d'un système de collecte et de diffusion des données institutionnalisé et viable. De plus, les sources de données disponibles manquent d'uniformité dans les concepts utilisés, leur couverture, leur portée et leur périodicité en raison du peu de coordination entre les diverses unités administratives produisant des informations, celles-ci n'ayant souvent qu'une connaissance limitée de ce qui existe dans les autres agences ou des besoins des utilisateurs potentiels. L'objectif global du renforcement de la capacité nationale pour produire et analyser des statistiques sur la main-d'œuvre et des informations sur les marchés du travail fiables est de contribuer à la création d'emplois et au contrôle de la lutte contre la pauvreté en Afrique. La réunion régionale soutient le travail du Forum sur le développement de la statistique en Afrique et le Réseau africain de la bibliothèque des indicateurs du marché du travail de l'OIT. Des experts africains devraient aussi jouer un rôle actif lors de la Conférence internationale des statisticiens du travail qui se tiendra en 2008. La réunion demande un redoublement des efforts visant à fournir des informations solides sur le marché du travail dans tous les pays. La cible est la suivante:

*D'ici à 2015, tous les Etats Membres sont en mesure de produire des données annuelles de base sur la taille et la composition de la population active. D'ici à 2010, au moins la moitié des Etats Membres africains auront mis en place des mécanismes pour produire des informations et des statistiques sur le marché du travail, afin de suivre les progrès des principaux éléments de l'Agenda du travail décent.*

---

## Mise en œuvre de *L'Agenda du travail décent en Afrique 2007-2015*

34. *L'Agenda du travail décent en Afrique 2007-2015* fixe des objectifs ambitieux pour tous les mandants de l'OIT et pour le Bureau. La mise en œuvre des cibles pour les PPTD exigera une mobilisation majeure du tripartisme sur le continent. Nous sommes convaincus qu'une approche systématique et progressive produira les résultats que nous espérons et auxquels aspirent les femmes et les hommes d'Afrique. Dans le cadre de la contribution de l'Organisation aux mécanismes de suivi de Ouagadougou, qui appellent à une évaluation générale des décisions du sommet en 2009 et en 2014, l'OIT et ses mandants prépareront régulièrement une évaluation de la situation tous les deux ans jusqu'en 2015 afin d'identifier les meilleures pratiques, de les mettre en commun et de pallier les lacunes.
35. La réunion régionale se félicite du portefeuille de mesures en faveur du travail décent pour l'Afrique décrit dans le rapport du Directeur général sur *L'Agenda du travail décent en Afrique 2007-2015*. Il fournit une enveloppe complète de moyens d'action et d'outils pour la discussion avec les mandants tripartites de l'OIT dans chaque pays.
36. La réunion lance également un appel au Bureau pour qu'il développe ses partenariats avec d'autres institutions internationales en mettant pleinement à profit la panoplie type de mesures pour promouvoir un travail décent. La réunion demande instamment à tous les mandants et au Bureau de participer pleinement à l'initiative pilote par pays «Unité d'action des Nations Unies» et d'examiner régulièrement les progrès accomplis.
37. La réunion accueille favorablement l'appel lancé par les partenaires sociaux en Afrique en vue de l'organisation d'un deuxième forum des partenaires sociaux en 2008. Elle est d'avis que le forum fournira une excellente opportunité pour les organisations d'employeurs et de travailleurs africaines de participer à la promotion de la bonne gouvernance, afin d'assurer une gestion efficace et équitable des Etats et des entreprises, ainsi que de leurs propres organisations. Le forum favorisera également le respect des principes et droits fondamentaux au travail.
38. La réunion demande au Bureau, en union avec la Commission de l'Union africaine, la CEA, la BAD, les communautés économiques régionales, le PNUD et les mandants tripartites de l'OIT, de mettre en œuvre la décision de la 39<sup>e</sup> Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique (Ouagadougou, 2006) de créer un forum régional pour l'emploi. Ce forum fournirait un lieu de réunion pour tous les réseaux de syndicats, les organisations d'employeurs, les chercheurs et les gouvernements, et leur permettrait de développer et de mettre en commun les meilleures solutions pratiques aux problèmes de l'Afrique en matière d'emploi.
39. La réunion demande à l'OIT d'organiser, dans le cadre de sa contribution au processus de création de réseaux envisagé en vue de ce forum, un colloque africain annuel pour le travail décent, qui rassemblera des chercheurs indépendants, des mandants, du personnel du BIT sur le terrain et des institutions partenaires, afin d'examiner les connaissances relatives à certains aspects de l'Agenda du travail décent et d'assurer que le portefeuille de mesures reste à jour.
40. La réunion demande à l'OIT de mettre au point un programme important de soutien à *L'Agenda du travail décent en Afrique 2007-2015*. En effet, la réalisation des cibles de l'agenda exige un renforcement des institutions du niveau local jusqu'au niveau continental afin de créer les conditions propices à la concrétisation de l'objectif du plein emploi productif et du travail décent pour tous. Par conséquent, l'OIT travaillera avec ses partenaires africains et internationaux pour développer une approche globale ciblant tout particulièrement l'amélioration de la gouvernance des marchés du travail et le

---

renforcement de la capacité des administrations du travail et des partenaires sociaux. Le programme de soutien devrait aussi renforcer la capacité des structures régionales et continentales telles que les communautés économiques régionales, l'Union africaine, y compris le Parlement panafricain, et l'OIT elle-même.

- 41.** La réunion demande au Bureau d'aider les Etats Membres à surmonter tous les obstacles aux progrès vers la réalisation de l'Agenda du travail décent, y compris ceux qui pourraient découler d'accords économiques bilatéraux ou multilatéraux.
- 42.** La réunion demande à l'OIT de présenter un rapport sur l'application et la réalisation de ces objectifs lors de la prochaine Réunion régionale africaine.